



Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 29/07/22 SLO

ID : 060-216001727-20220726-2022\_43-AU

## PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet, à 18 heures 05, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEUE, Maire, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 juillet 2022.

Étaient présents : LE BARS Loïc ; TUQUET Joël ; LAUNOY Ketty ; DEBELLEMANIERE Nathalie ; Jasmine LE BARS ; Emmanuelle LAPORTE ; MESSEAN Éric ; SOREL Bénédicte

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Jean- François LAPORTE	A	Emmanuelle LAPORTE
Françoise REMY	A	Jasmine LE BARS
Pierre-Alain GILLET	A	Loïc LE BARS

Absents : Jessica BOCQUET ; GOSSET Christine ; DELESTREES Patrick

Ketty LAUNOY est élue secrétaire de séance  
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 05.

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour aux membres du conseil municipal

Les membres du conseil municipal félicitent Monsieur Messean et son épouse pour la naissance de leur fils Clément, né le 16 juillet. Les membres du conseil municipal leurs adressent tous leurs vœux de bonheur.

## 1 / Demande de subvention

### ± Demande de subvention exceptionnelle à la Préfecture de l'Oise

Considérant que le mur du périscolaire s'est effondré le dimanche 10 avril 2022.

Considérant le rapport de l'expert en date du 8 juillet 2022.

Considérant la décision de la MAIF de ne pas prendre en charge ce sinistre vu que l'expert indique que la cause du sinistre est la rupture de fatigue de l'appareillage de maçonnerie sous l'effet des années.

Monsieur le Maire dit qu'au vu de l'augmentation du trafic routier ces dernières années et considérant que le trottoir est devenu une zone de roulement il n'est pas étonnant que le mur soit tombé.

Considérant que le montant de la réparation du mur est de 67 176,00€ TTC.

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé au Conseil départemental l'autorisation d'installer des bornes de défense le long de la RD12 afin de protéger le mur qui sera reconstruit, celles-ci sont incluses dans le devis.

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres du conseil municipal pour une demande de subvention exceptionnelle et ce en urgence auprès de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention pour le remplacement du mur du périscolaire  
Coût T.T.C 67 176,00 €  
Coût H.T 55 980,00 €
- D'accepter la facture présentée ;
- De solliciter l'aide financière exceptionnelle de la Préfecture, et de charger Monsieur le Maire de présenter les dossiers correspondants aux services de l'Etat.

## **\*Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental**

Considérant que le mur du périscolaire s'est effondré le dimanche 10 avril 2022.

Considérant le rapport de l'expert en date du 8 juillet 2022.

Considérant la décision de la MAIF de ne pas prendre en charge ce sinistre vu que l'expert indique que la cause du sinistre est la rupture de fatigue de l'appareillage de maçonnerie sous l'effet des années.

Monsieur le Maire dit qu'au vu de l'augmentation du trafic routier ces dernières années et considérant que le trottoir est devenu une zone de roulement il n'est pas étonnant que le mur soit tombé.

Considérant que le montant de la réparation du mur est de 67 176,00€ TTC.

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé au Conseil Départemental l'autorisation d'installer des bornes de défense le long de la RD12 afin de protéger le mur qui sera reconstruit, celles-ci sont incluses dans le devis.

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres du conseil municipal pour une demande de subvention exceptionnelle en urgence auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention pour le remplacement du mur du périscolaire  
Coût T.T.C 67 176,00 €  
Coût H.T 55 980,00 €
- D'accepter la facture présentée ;
- De solliciter l'aide financière exceptionnelle en urgence du Conseil Départemental, et de charger Monsieur le Maire de présenter les dossiers correspondants aux services de l'Etat.

## **2 / Recrutement agent périscolaire**

Monsieur le Maire explique que l'agent du périscolaire est actuellement en longue maladie. Il convient donc de la remplacer. Depuis le mois de juin nous avons mis une affiche à l'école, des annonces dans toutes les boîtes aux lettres du village, transmis un mail à tous les parents d'élèves, contacter les différents services départementaux chargés du recrutement mais sans aucun résultat.

Nous avons eu une candidature d'une Cramoisienne qui était intéressée par le poste mais qui demandait une réduction tarifaire pour le périscolaire.

Finalement après réflexion cette dame s'est rétractée.

Monsieur le Maire dit qu'il a envisagé de recourir à un jeune retraité. Il précise que la commune aurait une ou deux pistes.

Monsieur Messean propose une jeune personne de sa connaissance de Montataire. Il informe les membres du conseil municipal qu'il va lui en parler ce jour.

Madame le Bars lui demande si cette personne peut passer le lendemain matin.

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour la rentrée et pour pallier à une demande similaire nous vous proposons d'accorder la gratuité du périscolaire pour le ou les enfants du postulant.

Considérant que les tarifs sont les suivants :

- |                      |       |
|----------------------|-------|
| ○ Cantine            | 5,30€ |
| ○ Périscolaire matin | 2,50€ |
| ○ Périscolaire soir  | 4,00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder la gratuité du périscolaire pour le ou les enfants de l'agent en charge du périscolaire

### 3 / Questions diverses

**1 /** Monsieur le Maire dit qu'au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, il a demandé à Monsieur Tuquet de contacter le SE60 afin de connaître la faisabilité d'installer une horloge dans les armoires électriques pour couper l'éclairage public une partie de la nuit (heures à définir).

Monsieur le Maire dit que la commune ferait des économies substantielles. Il précise que c'est une volonté de l'Etat.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de réfléchir à cette question et qu'elle sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**2 /** Monsieur le maire informe que Maryline BRASSEUR, ATSEM de la commune a eu un petit garçon le 12 juillet. Elle est actuellement en congés maternité. Monsieur le Maire dit que la fin d'année scolaire a été chaotique au vu des remplaçants du centre de gestion. Il précise que nous sommes arrivés au remplaçant, du remplaçant, du remplaçant. Monsieur le Maire dit que la directrice de l'école n'était pas contente de cette situation.

Monsieur le Maire dit que Maryline Brasseur a transmis une demande de reprise à temps partiel (80%) pour une durée de trois ans par courrier recommandé. Elle demande à la municipalité d'avoir le vendredi comme jour non travaillé.

Monsieur le Maire dit qu'il s'est renseigné et qu'un travail à temps partiel peut-être à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année.

Monsieur le Maire dit qu'il a répondu à Maryline Brasseur et qu'il lui a proposé un aménagement de ces horaires de travail au quotidien.

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 29/07/22 SLO

ID : 060-216001727-20220726-2022\_43-AU

Vu que finalement après réflexion cette dame s'est rétractée.

Considérant que nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour la rentrée scolaire et pour pallier à une demande similaire nous proposons d'accorder la gratuité du périscolaire pour le ou les enfants du postulant.

Considérant que les tarifs sont les suivants :

- |                      |       |
|----------------------|-------|
| o Cantine            | 5,30€ |
| o Périscolaire matin | 2,50€ |
| o Périscolaire soir  | 4,00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder la gratuité du périscolaire pour le ou les enfants de l'agent en charge du périscolaire

« Le Maire certifie en application de l'article L-2131-1 du Code des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 29 juillet 2022, date de son dépôt en sous-préfecture ; »

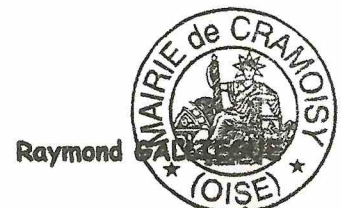
Transmis au représentant de l'Etat le : 29/07/2022

Publié le : 29/07/2022

Affiché le : 29/07/2022

Mis en ligne le : 01/08/2022

Le Maire



## ARRETE ET SIGNATURES

Membres en exercice   
Membres présents   
Date de la convocation

Délibéré par les membres du conseil municipal de Cramoisy réuni en session du

**Raymond GALLIEGUE**  
Maire

**Loïc LE BARS**  
1er Adjoint

**Jessica BOCQUET**  
2ème Adjoint

**Joël TUQUET**  
3ème Adjoint

**Patrick DELESTREES**  
Conseiller municipale

**Nathalie  
DEBELLEMANIERE**  
Conseillère municipale

**Pierre-Alain GILLET**  
Conseiller municipal

**Christine GOSSET**  
Conseillère municipale

**Emmanuelle LAPORTE**  
Conseillère municipale

**Jean-François LAPORTE**  
Conseiller municipal

**Ketty LAUNOY**  
Conseillère municipale

**Jasmine LE BARS**  
Conseillère municipale

**Éric MESSEAN**  
Conseiller municipal

**Françoise REMY**  
Conseillère municipale

**Bénédicte SOREL**  
Conseillère municipale